



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/730

Le 5 juin 2015

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications

Objet: **Notification relative à l'insertion d'une seconde intercalaire le 30 juin 2015**

La détermination et la diffusion de l'échelle de temps internationale constituent un élément important qui est nécessaire au bon fonctionnement des systèmes de télécommunication. L'échelle de temps internationale connue sous le nom de temps universel coordonné (UTC) est une échelle de temps atomique diffusée dans le monde entier. Défini par l'Union internationale des télécommunications (UIT) dans la Recommandation UIT-R TF.460-6, le temps UTC est maintenu par le Bureau international des poids et mesures (BIPM) en coopération avec le Service international de la rotation terrestre et des systèmes de référence (IERS). Des mesures fournies par des centres de diffusion de signaux horaires situés dans le monde entier sont utilisées pour déterminer le temps UTC, qui est ajusté pour ne pas s'écarter de plus de 0,9 s du temps lié à la rotation de la Terre (UT1) à l'aide des valeurs de l'angle de rotation de la Terre déterminées par l'IERS. Les ajustements, apportés par paliers d'une seconde appelés secondes intercalaires, dont le premier a été effectué en 1972, permettent de récupérer le temps UT1 à partir des valeurs diffusées du temps UTC aux fins de la navigation céleste. Des débats sont en cours au sein de l'UIT-R sur la question d'une modification de la définition du temps UTC pour en faire une échelle de temps continue.

La question relative à *l'examen de la possibilité d'obtenir une échelle de temps de référence continue, en modifiant le temps universel coordonné (UTC) ou en utilisant une autre méthode* est inscrite à l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications qui se tiendra en novembre 2015. Une question de première importance est de savoir s'il convient de faire du temps UTC une échelle de temps continue au lieu de l'échelle de temps atomique évoluant par paliers qui est utilisée actuellement, ou s'il convient d'utiliser une autre méthode. Lors de sa dernière réunion, le 26 mai 2015, la Commission d'études 7 de l'UIT-R (Services scientifiques) a fait observer que l'insertion d'une seconde intercalaire le 30 juin 2015 (UTC) permettra de mieux comprendre le problème.

La Commission d'études 7 de l'UIT-R m'a demandé de porter cette information à votre attention et à l'attention des organisations concernées dont la liste figure dans l'Annexe, dans l'éventualité où cela pourrait faciliter vos débats sur la question lors de la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications.



François Rancy
Directeur

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications
- Organisations dont la liste figure dans l'Annexe

Annexe

Liste de distribution supplémentaire

Bureau international des poids et mesures

Comité consultatif du temps et des fréquences (CCTF)

UGGI - Bureau gravimétrique international

Union astronomique internationale (UAI)

Comité de la recherche spatiale (COSPAR)

Union radioscopique internationale (URSI)

Service international de la rotation terrestre et des systèmes de référence (IERS)

Programme Galileo – Siège de l'ESA

Union internationale de physique pure et appliquée (UIPPA)

Secrétariat exécutif de l'IGEB

Comité international des poids et mesures (CIPM)

Unions du Conseil international des unions scientifiques (CIUS)

Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace

Agence spatiale russe

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Bureau hydrographique international
